

## PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

### ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2023

Délibération n°2023-03-2-14

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-et-un du mois de mars deux mille vingt-trois.

#### En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL, déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	16
Contre	6
Abstention	4

**Excusés ayant donné procuration :** M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerai (pouvoir à Mme ARBRUN), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (pouvoir à M. OUDAERT).

**Secrétaires de séance :** M. Emmanuel VAN BRACKEL et Mme Catherine VANSON

### FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Annexes :

- Budgets primitifs 2023
- Note de synthèse Budget primitif 2023

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte primitif 2023, pour le budget administration générale et les budgets annexes REOMI, SPANC, Transports scolaires, Centre aquatique, et des Parcs d'activités (Bel Air, Bluchets, Bourg Besnier, Noé Grée).

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux finances, marchés publics et contractualisation,

Dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> mars 2023, le budget primitif 2023 concrétise les orientations qui ont été débattues, et plus particulièrement décrit

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20230329-2023\_03\_2\_14-DE  
Date de réception préfecture : 14/04/2023

les moyens mis en œuvre par l'intercommunalité pour conduire les actions et les projets prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement jusqu'à la fin du mandat.

En 2022, la Communauté de communes a poursuivi l'élaboration de sa prospective financière qui intègre les projets qui pourront être réalisés jusqu'en 2026 et déclinant le projet de territoire.

En parallèle, l'EPCI a donc conduit avec ses communes-membres une réflexion sur la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal. Celui-ci a pour objectif de construire les mesures financières et fiscales qui pourraient répondre aux enjeux de l'intercommunalité, de permettre de financer le programme d'investissement pluriannuel projeté jusqu'en 2026, et identifier les impacts financiers des mesures proposées en faveur de l'intercommunalité sur les budgets des communes-membres.

Ce pacte financier et fiscal doit pouvoir être validé au cours de l'année 2023. Aussi, plusieurs mesures sont déjà intégrées au BP 2023 (augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; diminution des attributions de compensation, avec une contribution spécifique pour Bouvron ; mise en place de la règle de droit commun concernant le FPIC).

L'activation de ces différents leviers va ainsi permettre de lancer concrètement les projets d'investissement et de fonctionnement définis (l'agrandissement du siège communautaire, la construction d'une nouvelle déchèterie à Blain, la mise en œuvre d'une OPAH-RU, la rénovation énergétique d'un certain nombre de bâtiments publics. ). Le désendettement progressif de l'EPCI entraînant un encours de dette inférieur à 1,5 M d'€ à fin 2023 permet également d'envisager un nouvel emprunt pour ces projets. Une prudence doit cependant être conservée pour garantir une capacité d'autofinancement convenable pour conduire ce PPI.

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2023 par M. Le Vice-président, il appartient aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur son approbation.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

**VU** le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**VU** le compte administratif 2022 et l'affectation des résultats en découlant ;

**VU** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des déchets ménagers et assimilés du 6 décembre 2022 ;

**VU** l'avis du Conseil d'Exploitation du Centre aquatique Canal Forêt du 13 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** les rapports de présentation du budget primitif 2023 pour l'ensemble des budgets désignés préalablement ;

**CONSIDERANT** le document technique du budget primitif 2023 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M4.

**CONSIDERANT** les tableaux joints en annexe,

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

➤ **D'approuver** le budget primitif 2023 comme suit :

<b>BUDGET ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	5 995 800 €
Section Investissement	1 934 500 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>7 930 300 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 16 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE et 4 ABSTENTIONS.**

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	1 188 800 €
Section Investissement	578 200 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 767 000 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

<b>BUDGET ANNEXE SPANC</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	125 855 €
Section Investissement	10 790 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>136 645 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	2 552 000 €
Section Investissement	850 900 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 402 900 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

<b>BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	946 000 €
Section Investissement	1 239 450 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 185 450 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

<b>BUDGET ANNEXE PA BEL AIR</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	1 523 400 €
Section Investissement	1 261 985 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 785 385 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20230329-2023\_03\_2\_14-DE  
Date de réception préfecture : 14/04/2023

<b>BUDGET ANNEXE PA BLUCHETS</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	1 568 065 €
Section Investissement	1 372 410 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 940 475 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

<b>BUDGET ANNEXE PA BOURG BESNIER</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	376 870 €
Section Investissement	444 000 €
Total du budget	<b>820 870 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

<b>BUDGET ANNEXE PA NOE GREE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
Section Fonctionnement	934 700€
Section Investissement	1 225 850 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 160 550 €</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 29/03/2023

Les secrétaires de séance  
Emmanuel VAN BRACKEL      Catherine VANSON

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20230329-2023\_03\_2\_14-DE  
Date de réception préfecture : 14/04/2023